

AVIS IMPORTANT SUR LES NOUVELLES RESTRICTIONS LIÉES AU NOUVEAU CORONAVIRUS

1. Étant donné que le Gouvernement du Japon a désigné le Nouveau Coronavirus (AKA COVID-19) comme "Maladie Infectieuse Désignée" en vertu de la Loi sur les Maladies Infectieuses du Japon, les ressortissants étrangers qui sont considérés comme des patients atteints du Nouveau Coronavirus se verront refuser la permission de débarquer au Japon conformément à la Loi sur le Contrôle de l'Immigration et la Reconnaissance des Réfugiés du Japon. Étant donné que le Gouvernement du Japon a également désigné le Nouveau Coronavirus comme "Maladies Infectieuses Quaranténaires" en vertu de la Loi sur la Quarantaine du Japon, les ressortissants étrangers soupçonnés d'être atteints du Nouveau Coronavirus devraient être mis en quarantaine sans exception pour les titulaires de visa valides.

2. Le Gouvernement du Japon a également décidé le 12 février 2020 que, pour le moment, ceux qui relèvent des trois catégories ci-dessous ne sont pas autorisés à débarquer au Japon, sauf circonstances exceptionnelles.
 - Ressortissants étrangers qui se sont rendus dans la province du Hubei ou dans la province de Zhejiang en République Populaire de Chine dans les 14 jours avant leur arrivée au Japon.
 - Ressortissants étrangers titulaires d'un passeport délivré par les autorités de la province du Hubei ou de la province de Zhejiang.
 - Ressortissants étrangers à bord d'un navire à passagers qui navigue dans le but d'entrer dans un port japonais et comporte le risque d'être affecté par l'épidémie de maladie infectieuse du Nouveau Coronavirus.

3. Sur la base des «Critères de Délivrance des Visas», les demandes de visa de ceux qui relèvent des catégories n'ayant pas le droit de débarquer au Japon ne sont pas acceptées. Les demandeurs de visa doivent remplir et soumettre le questionnaire (ci-joint) pour savoir s'ils ont (ou auront) voyagé dans la province du Hubei ou dans la province de Zhejiang en République Populaire de Chine dans les 14 jours avant leur arrivée au Japon.

4. Veuillez noter que même les ressortissants étrangers qui ont déjà obtenu un visa valide du Japon ne seraient pas autorisés à débarquer au Japon s'ils relèvent des catégories mentionnées aux points 1 et 2 ci-dessus.

QUESTIONNAIRE

NOM :

MALE

FEMELLE

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT :

Veillez répondre aux questions suivantes en cochant les cases applicables.

Q1: Avez-vous voyagé dans la province du Hubei ou dans la province de Zhejiang en République Populaire de Chine dans les 14 jours avant d'arriver au Japon?

Oui

Non

Q2: Après avoir reçu un visa, avez-vous l'intention de séjourner dans la province du Hubei ou dans la province de Zhejiang en République Populaire de Chine dans les 14 jours avant votre arrivée au Japon?

Oui

Non

DATE :

SIGNATURE :